



CAPD du 11 avril 2019

### Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 64

A l'image de la loi « pour une école de la confiance », qui s'est transformée au gré des amendements en agrégat disparate de mesures qui n'ont pour point commun que leur logique libérale de démantèlement du service public d'Education nationale, l'ordre du jour qui nous réunit aujourd'hui est un véritable fourre-tout sans cohérence, qui en dit long sur l'estime portée au tant vanté « dialogue social » dans notre département. Dans les trois prochaines heures, nous serons ainsi amené.es à adopter définitivement les instructions permanentes du mouvement, à définir la liste des personnels qui pourront bénéficier de l'avancement accéléré réservé aux enseignant.es les plus méritant.es, à statuer sur l'accès des instituteurs au corps des professeurs des écoles, à valider la liste des bénéficiaires des congés de formation et des formations en langue basque et occitane, à entériner les départs en formation CAPPEI, à examiner les détachements dans le corps des professeurs des écoles et la mise en place des postes français binômés occitan. Autant de questions qui auraient pu faire séparément l'objet d'une CAPD et qui vont devoir être tranchées à la va-vite aujourd'hui, sans qu'il soit possible d'espérer de réelles discussions sur ces sujets et un examen serein des propositions que

nous, représentant.es des personnels tout récemment élu.es, serions en mesure de formuler.

La réforme du mouvement imposée par le ministère aurait pourtant mérité plus de temps et de concertation. Nous aurions souhaité que l'administration nous expose le bien-fondé de la suppression pure et simple du second mouvement, n'étant qu'assez peu convaincu.es par la stabilisation des équipes enseignantes qu'elle est censée permettre. Nous aurions aimé comprendre pourquoi les points liés à l'AGS sont devenus quantité négligeable dans les nouveaux barèmes, au point d'être en partie égalés par les bonifications attribuées par exemple aux personnels exerçant le binôme de l'occitan. Nous aurions apprécié d'être associés à la conception et la mise en œuvre du logiciel de saisie, dont le paramétrage préalable a finalement empêché toute négociation significative au sein des instances paritaires sur l'ensemble du territoire national. Nous saluons bien sûr le travail titanesque que les personnels administratifs ont dû accomplir pour palier les errements du ministère. Cependant, nous aurions aimé être en mesure de siéger au CTSD du 18 mars en pleine connaissance du fonctionnement de l'algorithme et nous éviter les revirements incessants et la cacophonie qui a trop souvent altéré les échanges. Mais c'est une toute autre méthode qu'a choisi d'adopter le ministère : celle d'une autorité hiérarchique qui impose ses choix et se contente d'en informer les représentants syndicaux.

Les avancements d'échelon en accéléré auraient également nécessité de véritables discussions, pour éviter l'amertume que ne manqueront pas de ressentir les quelques 70% de collègues qui n'ont pas été jugés méritants.

L'accès aux formations professionnelles, les départs en formation basque, occitane et CAPPEI auraient eu aussi avantage à être considérés avec attention par cette instance car il ne s'agit rien moins que d'enrichir les compétences des enseignant.es du département et leur permettre de répondre aux besoins qui ne cessent de se faire sentir en langues régionales et en ASH. Au lieu de cela, vous allez brièvement nous indiquer le nombre de départs que vous avez décidé et nous devons nous contenter d'en déplorer l'insuffisance, réduisant le dialogue social à une succession de postures théâtrales sans portée.

Enfin, nous aurions pu revenir sur les postes d'enseignant.es binômés occitans qui devaient soi-disant répondre à un manque chronique de candidats sur ces postes au sein des équipes pédagogiques et stabiliser ces dernières. L'incertitude et la crainte d'une fermeture ayant joué leur rôle, il s'avère finalement que les candidat.es ne manqueront pas, au point qu'il sera nécessaire d'établir des critères de sélection, que nous souhaitons transparents et axés sur la prise en compte de l'ancienneté sur l'école. Quant à la « montée en compétence » rendue possible par les formations à venir, nous sommes impatients de la voir programmée pour les compléments basque, anglais et espagnol.

Faute de temps et de considération, nous nous apprêtons à jouer une nouvelle fois (mais pour combien de temps encore ?) le rôle que nous assigne le Ministère : celui d'auditeurs et d'auditrices censé.es transmettre, si possible sans les analyser, vos décisions éclairées. Les derniers GT, CAPD, CHSCT, remarquables par l'absence d'interlocuteurs décisionnaires, sont d'ores et déjà révélateurs de l'importance accordée aux personnels dans « l'École de la Confiance ».